

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/04/64

Objet : 64 - Proposition de convention de partenariat entre la Médiathèque de Vire Normandie et l'Association Viroise d'Aide aux Réfugiés (AVAR)

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,
Vu la nécessité de conclure une convention avec l'Association Viroise d'Aide aux Réfugiés (AVAR),

Décide

- De donner son accord pour la signature d'une convention de partenariat entre la Médiathèque de Vire Normandie et l'Association Viroise d'Aide aux Réfugiés (AVAR), pour l'organisation du « Quart d'heure de lecture », action régulière à destination des personnes d'origine étrangère, accompagnées par l'AVAR et souhaitant apprendre le français. Cette convention, gratuite, et résiliable à tout moment, encadre l'intervention de la Médiathèque auprès de ce public.

Fait à Vire Normandie, le 22 avril 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250506-64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2025
Publication : 06/05/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Nicole DESMOTTES

